

République du Congo (Congo Brazzaville)

Patrice Bigombe Lobo

La République du Congo, encore appelée Congo-Brazzaville, fait partie intégrante du Bassin du Congo, deuxième plus grand massif de forêts tropicales denses et humides du monde, après l'Amazonie. Elle couvre une superficie de 342 000 km². Elle est limitée au nord par le Cameroun et la République Centrafricaine, au sud par l'enclave de Cabinda en Angola et l'océan Atlantique, à l'est par la République Démocratique du Congo et à l'ouest par le Gabon. Son territoire est subdivisé en 10 départements : la Bouenza, la Cuvette, la Cuvette-Ouest, le Kouilou, la Lekoumou, la Likouala, le Niari, les Plateaux, le Pool et la Sangha.

La population du Congo Brazzaville est estimée aujourd'hui à près de 3 800 000 habitants, avec un taux de croissance de 3,2 par an et une densité moyenne de 11 habitants au km², inégalement répartie sur le territoire national¹. Elle est répartie en 10 grands groupes : Baya, Kongo, Kota, Mbere Nzabi, Mbochi, Makas, Punu, Sangha, Teke et les semi-nomades « Pygmées ».

Il n'y a pas encore eu de recensement officiel et systématique des semi-nomades « Pygmées » au Congo. Mais, on sait qu'ils constituent actuellement environ 10% de toute la population du pays, soit environ 300 000 personnes². Ils sont répartis en deux grands groupes : les Babongo et les Bambenga, et subdivisés en plusieurs sous-groupes : les Batswa, les Baaka, les Babi, les Babongo, les Bagyeli, les Bakola, les Baluma, les Bangombe, les Mbendjele et les Mikaya³. Comme partout ailleurs en Afrique centrale où vivent les « Pygmées », ils sont concentrés dans les zones forestières, plus précisément dans les départements de la Bouenza, du Kouilou (dans le Mayombe, vers Kola), de la Lekoumou, de la Likouala, du Niari, des Plateaux et de la Sangha⁴.

Un laboratoire de la reconnaissance et de la protection des droits des autochtones

Le Congo se présente aujourd'hui, en Afrique centrale, comme le laboratoire de la reconnaissance et de la protection des droits des populations autochtones « Pygmées ». Cela au moins pour deux raisons. La première porte sur l'émergence d'une dynamique d'organisation des « Pygmées », au travers de la création d'un réseau national de plusieurs associations regroupant les « Pygmées » ; et la seconde par la décision historique prise par le Gouvernement du Congo d'organiser le premier forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale (FIPAC), du 10 au 15 avril 2007 à Impfondo, dans le département de la Likouala, au nord du pays.

Le processus de reconnaissance, de promotion et de protection des droits des populations autochtones « Pygmées » au Congo passe par le développement du leadership « Pygmée » , une dynamique qui se met en place autour du *Réseau National des Peuples Autochtones du Congo* (RENAPAC).

L'émergence d'une société civile autochtone

Sous la coordination du Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), il a été organisé du 08 au 10 août 2007, l'assemblée constituante du *Réseau National des Peuples Autochtones du Congo* (RENAPAC). Cette assemblée a regroupé une cinquantaine de participants. L'objectif principal de cette assemblée a été de contribuer à l'émergence d'un leadership en milieu autochtone par la création d'un réseau d'ONG et d'associations, et le renforcement des capacités des leaders autochtones. Deux organes ont été mis en place : le bureau exécutif et le Conseil d'Administration. Le bureau exécutif du RENAPAC est composé de 6 membres. Le Conseil d'Administration quant à lui est composé de 7 membres. Les membres des deux structures ont reçu une formation sur l'approche participative

du développement, l'importance de l'outil informatique dans le cadre de la gestion d'un réseau, la correspondance administrative, l'élaboration d'un projet, la gestion d'un réseau, la présentation d'un dossier de requête financière et la procédure de justification des fonds.

Profitant de la célébration de la journée de solidarité avec les peuples autochtones, les participants ont visionné le film de plaidoyer « *Nous les Pygmées* » produit par l'UNICEF Congo. Le Coordonnateur national du RENAPAC, Monsieur Bernard NGOUONIMBA TOTO, se faisant l'écho du film projeté, a justifié la création du réseau par le souci « *d'interpeller la conscience des hommes afin que les conditions de vie des autochtones soient améliorées* ». Il a exhorté le Gouvernement à faire aboutir le processus d'adoption de la loi nationale portant promotion et protection des droits des peuples autochtones et de soutenir le vote de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

La création de ce réseau qui réunit toutes les associations de peuples autochtones du Congo ainsi que leurs partenaires marque une étape importante dans le processus d'organisation de ces populations en vue de leur pleine participation au processus de développement du pays. Elle permet de faire émerger des leaders appelés à devenir les interlocuteurs fiables du Gouvernement et des partenaires au développement dans la promotion de la reconnaissance et du développement des populations « Pygmées ». Mais, beaucoup de travail reste à accomplir dans le sens du renforcement des capacités institutionnelles et techniques de ce réseau, de son implantation dans les départements du pays, là où les autochtones luttent chaque jour pour leur survie et surtout la réalisation des programmes de développement en milieu autochtone.

Le FIPAC : un espace original de rencontre et de dialogue entre Peuples Autochtones et de négociation avec les Etats d'Afrique centrale

L'évènement inoubliable dans la vie des peuples autochtones du Congo restera, sans contexte, la décision historique prise par le Gouvernement du Congo d'organiser le premier forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale (FIPAC), du 10 au 15 avril 2007 à Impfondo, dans le département de la Likouala, au nord du pays.

Pour la première fois, en Afrique centrale, un Etat a pris la décision d'organiser un forum sur les populations autochtones. C'est le pari tenu, en avril 2007 dernier, par la République du Congo, avec l'appui technique, financier et matériel des partenaires au développement, en l'occurrence, l'Alliance WWF-Banque Mondiale, WWF, la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), la Coopération Technique Allemande (GTZ), l'UNICEF, le PNUE, l'OMS, le PAM, l'UICN et le secteur privé forestier du Congo. Le premier forum des populations autochtones d'Afrique centrale (FIPAC) s'est tenu à Impfondo du 10 au 15 avril sur le thème : « L'implication des Peuples Autochtones dans la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale ».

Les travaux étaient présidés par Son Excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo, représentant le Président de la République du Congo, Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO. Y ont pris part :

- Monsieur Désiré KOLINGBA NZANGA, Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture de la République Centrafricaine,
- Madame Awa OUTH MAM DJAME, Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie de la République du Tchad,
- Monsieur Gilbert DJOMBO BOMONDJO, Préfet du Département de la Likouala

- Monsieur Laurent Magloire SOME, Représentant Régional du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) pour l'Afrique Centrale,
- Monsieur Kapupu Diwa MUTIMANWA, Coordinateur Général du Réseau des Populations Autochtones et Locales d'Afrique Centrale sur la Gestion Durable des Forêts.

Y ont également assisté des membres du corps diplomatique accrédité en République du Congo (Messieurs les Ambassadeurs de la République d'Afrique du Sud, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, de la France), les Délégués Autochtones de huit pays (Burundi, Cameroun, Ouganda, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, République Gabonaise, et Rwanda), des représentants d'organisations internationales (PNUE, Banque Mondiale, OIT, le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification), d'organisations non gouvernementales nationales et internationales (FPP, WCS, CED, CERAD, WWF, CARPE/USAID...), les sociétés forestières. Se sont jointes aux travaux les délégations du Cameroun et du Gabon, conduites respectivement par Monsieur Nana ABOUBAKAR, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, et par Monsieur Alphonse OWELE, Conseiller du Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux de la République Gabonaise.

Le forum visait, de manière essentielle, à :

- renforcer les capacités des peuples autochtones d'Afrique centrale sur les droits qui leur sont reconnus dans les conventions internationales et les législations nationales relatives à la gestion durable et à la conservation des écosystèmes forestiers ;
- favoriser des échanges autour des expériences et des cas de reconnaissance et de protection des droits des peuples autochtones dans le domaine de la gestion durable et de la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ;

- dégager des idées d'un plan d'action sous-régional pour l'implication accrue des Peuples Autochtones dans la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, conformément aux dispositions des conventions internationales et des législations nationales de gestion et de conservation de la biodiversité.

Les assises ont aussi été marquées par une animation culturelle permanente à Gangania, site qui abritait le village du forum.

A la fin des travaux, les participants ont identifié les principales étapes du processus à mettre en place pour asseoir le dialogue entre les Etats d'Afrique centrale et les peuples autochtones. Il s'agit essentiellement de la poursuite et la finalisation du processus d'élaboration d'un plan d'action stratégique sous régional sur la question des peuples autochtones en rapport avec la gestion durable des forêts en Afrique centrale, suivant des modalités qui seront définies dans le cadre de la COMIFAC.

Ce plan visait à renforcer :

- le plan de convergence ;
- l'institutionnalisation du FIPAC, suivant une périodicité de trois ans,
- la mise en place d'un mécanisme de suivi impliquant le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
- l'implication des peuples autochtones comme acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC ;
- la signature d'une convention de collaboration entre le REPELEAC et la COMIFAC ;
- la prise en compte des préoccupations et spécificités des peuples autochtones dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et des politiques sectorielles ;
- la mise en place, au sein de tous les Etats, d'un mécanisme d'évaluation de l'impact des projets et programmes touchant les peuples autochtones

- la mise en œuvre par les Etats d'Afrique centrale d'actions visant à l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones.

Comme on peut le constater, les actions ainsi engagées, sans être l'horizon indépassable de ce qu'il faut faire au Congo pour le bien-être des peuples autochtones « Pygmées », constituent une fondation judicieuse et vertueuse, qu'il faudra nécessairement améliorer, et surtout se servir pour bâtir l'avenir de ces populations dont les droits élémentaires sont encore ignorés et menacés. Cela exige que les orientations prises ne soient plus de simples intentions visant à satisfaire la communauté internationale et se donner une bonne conscience ou simplement à être à la mode ; et que les autochtones eux-mêmes investissent ces espaces qui se créent, pour prendre en main leur propre destin.

***Patrice Bigombé Logo** est un chercheur/ enseignant au Groupe de Recherches administratives, politiques et sociales (GRAPS) de l'Université de Yaoundé, un chercheur en géopolitique de l'Afrique centrale pour la Fondation Paul Ango Ela (FPAE) et Directeur du Centre de recherche et d'action pour le développement durable de l'Afrique Centrale (CERAD).*

Ses recherches se sont focalisés sur la sociologie et l'anthropologie de l'Etat, en particulier, sur la reconnaissance et la sauvegarde des populations pygmées et l'analyse de la gestion des ressources naturelles en Afrique centrale

¹ Rapport mondial sur le développement humain, PNUD, 2005.

² UNICEF ; Aide-mémoire du Projet Pygmées, UNICEF, Brazzaville, 2001, p. 1 et Rapport final UNICEF au donateur du Projet d'amélioration des conditions d'accès aux services sociaux de base de la minorité Pygmée (Baka) en République du Congo, Août 2004, P. 4. Chiffres repris dans le discours de Monsieur Koenraad VANORMILIGEN, Représentant de l'UNICEF en République du Congo à l'ouverture de l'atelier de consultation nationale sur l'amélioration de la qualité de vie des peuples autochtones du Congo, Brazzaville, 29 novembre 2007, p.1. Voir aussi, dans une perspective historique, le Rapport Général de l'Habitat et de la Population, République du Congo, Ministère du Plan 1984, cité par MAFOUKILA (Constance Mathurine) ; La scolarisation des enfants Pygmées au Congo, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2006, p. 42. Pour des informations plus générales sur les populations autochtones «Pygmées » de la République du Congo, lire GAMBEG (Yvon-Norbert), GAMI (Norbert) et BIGOMBE LOGO (Patrice); « L'insertion des Pygmées du Congo dans l'économie moderne », in ABEGA (Séverin Cécile) et BIGOMBE LOGO (Patrice) (dir.) ; La Marginalisation des Pygmées d'Afrique centrale, Paris, Maisonneuve et Larose et Afrédit, 2006, pp. 125-139 ; GAMBEG (Yvon Norbert) ; « Les Politiques d'intégration des Pygmées dans la Société Congolaise », in ABEGA (Séverin Cécile) et BIGOMBE LOGO (Patrice) (dir.) ; La Marginalisation des Pygmées d'Afrique centrale, op. cit., pp. 209-223.

³ OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME ; Les droits des peuples autochtones en République du Congo : analyse du contexte national et recommandations sur l'avant-projet de « loi portant promotion et protection des Pygmées au Congo », rapport élaboré à l'attention de la Direction Générale des Droits Humains et des Libertés Fondamentales comme contribution de la société civile à l'élaboration de la loi portant promotion et protection de Pygmées au Congo », Brazzaville, OCDH, mai 2006, p.6.

⁴ MANKASSA (Côme) ; Notes sur les Pygmées de la Likouala, Brazzaville, 1970, p. 5 ; MAFOUKILA (Constance Mathurine) ; La scolarisation des enfants Pygmées au Congo, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2006, p. 43.